

1	Budget : le coup de rabot, l'opposé de la réforme.....	1
2	Budget supplémentaire pour le plan de 500 000 formations à destination des demandeurs d'emplois.....	2
3	Baisse des aides au logement : la polémique met Macron à l'épreuve	3
4	Louis Gallois : « La mesure sur les aides au logement est aveugle et frappe les plus pauvres » 4	
5	La ministre des Armées Florence Parly : "J'ai obtenu le meilleur budget depuis dix ans"	5
6	Pourquoi l'ouverture express d'un compte bancaire va gagner du terrain en France.....	7
7	Brexit: les banques françaises pourraient rapatrier 1000 emplois à Paris	8
8	Nucléaire : la centrale de Fessenheim définitivement à l'arrêt ?	9
9	La phase de concertation s'achève à Matignon	10
10	Loi Travail : ce qui est acté et ce qui reste à trancher	11
11	Indemnités de licenciement : le minimum légal souvent la règle	13
12	Code du travail : les patrons croient à la réforme	14
13	Jean-Michel Blanquer : "L'ennemi du service public, c'est l'égalitarisme"	15
14	Popularité : les réformes vont-elles aider ou plomber Macron?.....	18
15	Moralisation de la vie publique : les textes dans les mains de l'Assemblée.....	20
16	Florian Philippot cristallise les débats sur la refondation du FN.....	21
17	Berlin accentue la pression économique contre Ankara.....	23
18	Catalogne : l'indépendance est sur des rails	24
19	Donald Trump lâché par le parti républicain sur le dossier russe	26

::: ECONOMIE

LE FIGARO – 24/07/2017

1 Budget : le coup de rabot, l'opposé de la réforme



DÉCRYPTAGE - Devant l'effort d'une économie budgétaire de 4 à 5 milliards pour afficher un déficit de 3 %, le gouvernement revient aux bonnes vieilles méthodes : poids de l'héritage et petits ajustements.

Les proches d'Emmanuel Macron le juraient pendant la campagne présidentielle: une fois élu, l'exécutif ne fonctionnerait pas au coup de rabot pour faire des économies. C'en serait désormais fini des petits ajustements, place aux véritables réformes de structure !

Seulement voilà, une fois en place, la réalité rattrape vite les équipes. Plus encore quand il y a urgence à réduire les dépenses. Il y a un mois, la Cour des comptes a estimé que 8 à 9 milliards d'euros manquaient au budget de l'État pour atteindre l'objectif annoncé d'un déficit de 2,8 % du PIB en 2017. Pour se contenter de respecter stricto sensu les engagements européens, soit afficher un déficit de 3 %, l'effort à faire serait de 4 à 5 milliards.

L'héritage est donc de nouveau l'argument à la mode. Tout comme François Hollande s'était servi de la situation que lui avait laissée Nicolas Sarkozy pour justifier ses hausses d'impôts, Emmanuel Macron utilise celle que lui a léguée François Hollande pour justifier des coups de rabot dont il ne voulait plus.

Multiplication des économies de court terme

Car cette méthode ancestrale, qui consiste par facilité à «raboter» des dépenses plutôt qu'à remettre véritablement à plat une politique publique, c'est tout l'inverse de l'image qu'il veut donner depuis des mois: celle d'un réformateur. Retirer 5 euros d'aide par mois à un allocataire des APL, c'est l'opposé d'une réflexion sur l'aide au logement à la française, connue pour être coûteuse et peu efficace.

«Il n'y a pas de coup de rabot global», a défendu début juillet le ministre des Comptes publics, Gérard Darmanin. Mais la multiplication des économies de court terme dans le fonctionnement des ministères - d'autres mesures que celles qui concernent les APL sont prévues - n'a jamais fait une politique. Si le chef de l'État veut revêtir le costume d'homme de la réforme, il va devoir très vite écarter ce genre de solution de facilité, limiter le rabotage à cette année de transition postélection et démontrer rapidement qu'il entend engager une mutation profonde dans notre économie. Dans ce contexte, les évolutions sur le Code du travail prévues pour la rentrée et le Budget 2018 présenté en septembre feront office de véritables marqueurs.

Marie Visot

LE MONDE – 22/07/2017

2 Budget supplémentaire pour le plan de 500 000 formations à destination des demandeurs d'emplois



Initialement mis en place pour l'année 2016, cette disposition avait été étendue à 2017 malgré un « financement en loi de finances initiale insuffisant », selon le rapport accompagnant le décret paru vendredi.

Le gouvernement a accordé 259 millions d'euros supplémentaires au ministère du travail pour financer le prolongement, décidé sous le quinquennat de François Hollande, du plan de 500 000 formations supplémentaires pour les demandeurs d'emploi, selon un décret paru au Journal officiel.

Initialement mis en place pour l'année 2016, le plan de formation avait été prolongé à 2017 malgré un « financement en loi de finances initiale insuffisant », selon le rapport accompagnant le décret paru vendredi 21 juillet.

Deux cent mille formations supplémentaires

La prolongation porte sur « 200 000 formations supplémentaires en 2017 au bénéfice des personnes en recherche d'emploi », « déployées en deux étapes » : « 130 000 » au premier semestre et « 70 000 » au second semestre. Le tout pour un coût de « presque 900 millions d'euros en crédits de paiements ». Sur cette somme, le gouvernement n'est parvenu à dégager qu'environ 640 millions dans le budget initialement voté pour 2017.

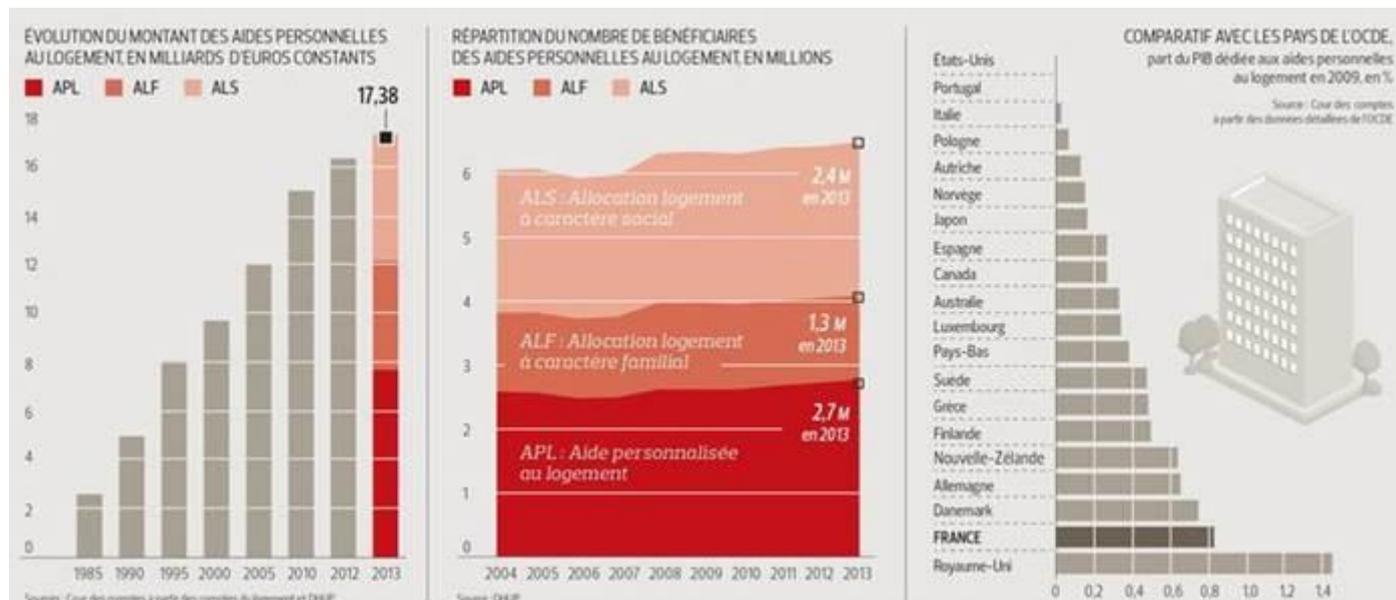
En plus des 196,5 millions d'euros prévus spécifiquement pour le dispositif, seront mobilisés 80 millions d'euros qui ne seront finalement pas consommés par l'aide « embauche-PME », dont

l'échéance a été avancée de six mois, 257 millions de crédits non consommés en 2016 reportés sur 2017, et 106 millions de la réserve de précaution.

Selon Bercy, « le besoin de crédits supplémentaires, à hauteur de 259 millions d'euros en crédits de paiements, se matérialisera en cours de second semestre et ne pourra attendre la loi de finances rectificative ».

LE FIGARO – 24/07/2017

3 Baisse des aides au logement : la polémique met Macron à l'épreuve



INFOGRAPHIE - Le gouvernement va rogner 5 euros par mois sur les APL de 6,5 millions de foyers.

La chasse aux réductions dans les dépenses publiques provoque systématiquement débats et polémiques. Les économies décidées par le gouvernement sur les aides au logement n'échappent pas à la règle. Le ministre des Comptes publics, Gérard Darmanin, avait prévenu jeudi de la nécessité de coupes dans les dépenses pour le logement, la formation professionnelle et dans les aides sociales, domaines où la France dépense «plus que ses voisins sans pour autant améliorer les services publics».

Tant que cela restait théorique, personne ne réagissait. Désormais certaines modalités sont connues: le gouvernement prévoit d'abaisser dès octobre de 5 euros par mois les aides personnelles au logement. Cela représenterait une économie mensuelle de 32,5 millions d'euros, soit 97,5 millions sur les trois derniers mois de 2017 et un peu moins de 400 millions en année pleine. Un chiffre à rapporter au coût pour le budget de l'État de 18 milliards par an lié aux aides personnelles au logement versées par la Caisse d'allocation familiale à 6,5 millions de ménages, dont 800.000 étudiants.

L'exécutif compte ainsi faire participer la politique du logement à l'effort pour que le déficit public revienne sous la barre des 3 % du PIB. Une politique largement critiquée pour son inefficacité, à la fois par la Cour des comptes et la Commission européenne. Pour justifier sa décision, le gouvernement explique que ces aides bénéficient moins au pouvoir d'achat des locataires modestes qu'aux propriétaires, qui tiennent compte des APL dans la fixation des loyers.

Un test à 100 millions

Selon le célèbre adage, un chien se cache dans chaque niche, prêt à mordre. L'annonce d'une baisse de 5 euros a suscité l'indignation des organisations étudiantes. La Fage, le premier syndicat, a demandé au gouvernement et à Emmanuel Macron «de ne pas matraquer le portefeuille des étudiants en revenant sur cette mesure injuste».

Elle a aussi suscité de belles passes d'arme entre l'ancien et le nouveau gouvernement. Ce dernier a tenté de faire porter la responsabilité de sa décision sur le précédent. Une responsable du ministère de la Cohésion des territoires assurait samedi qu'il s'agissait de «l'application d'une réforme d'économie budgétaire décidée sous le quinquennat précédent». Le ministre Jacques Mézard a renchéri dimanche dans Le Parisien, expliquant que «c'est une mesure qui découle du fait que le projet de loi de finances 2017 avait été sous-doté car le précédent gouvernement avait prévu, sans l'annoncer, une baisse du montant de ces aides de 140 millions d'euros dans le budget».

De quoi ulcérer l'ex-secrétaire d'État au Budget Christian Eckert. «Nous ne l'avons jamais envisagée. Jamais. Je suis formel. Elle ne nous semblait pas juste, a-t-il rétorqué. À chaque changement de ministre, il se passe le même scénario: la direction du Budget présente une liste de mesures que l'on appelle "le musée des horreurs", des mesures généralement refusées par les prédécesseurs et qu'elle essaie de replacer.» Publié au Journal officiel le 16 octobre, un décret prévoyait en fait la prise en compte de la valeur du patrimoine mobilier financier et du patrimoine immobilier - lorsque celui-ci est supérieur à 30.000 euros - pour le calcul des allocations logement.

Les réactions politiques de tout bord ont été vives. L'ex-candidat à la présidentielle Benoît Hamon a jugé sur Twitter «révoltantes» une baisse des APL «perçues par les plus modestes et la réduction de l'ISF payé par les plus riches». L'ancien député et fondateur de La Gauche forte, Yann Galut, a été cinglant sur le réseau social: «Macron baisse les APL aux étudiants... Pensée pour les gens sincèrement de gauche qui ont voté pour lui». Tout comme le député LR du Pas-de-Calais Pierre-Henri Dumont: «Privé d'APL et tiré au sort pour entrer à l'université, il ne fait pas bon être étudiant sous Macron.»

Les premières économies envisagées sont un véritable test pour Emmanuel Macron. Un test à 100 millions pour cette année. Une toute petite partie de l'enveloppe nécessaire: le premier ministre, Édouard Philippe, a d'ores et déjà indiqué que l'État devrait trouver 4,5 milliards en 2017 s'il voulait tenir ses engagements budgétaires...

Marie Visot

LE MONDE – 24/07/2017

4 Louis Gallois : « La mesure sur les aides au logement est aveugle et frappe les plus pauvres »



« La baisse des APL va mécaniquement aggraver la situation de ménages », ajoute le président de la Fédération des acteurs de la solidarité.

Louis Gallois, le président de la Fédération des acteurs de la solidarité – qui regroupe 850 associations et organismes d'aide aux plus démunis –, se dit « préoccupé » par le silence du gouvernement quant à la lutte contre la pauvreté. Entretien.

Le gouvernement a annoncé une baisse de 5 euros par mois des aides au logement, à partir du 1er octobre, pour les 6,5 millions de bénéficiaires. Qu'en pensez-vous ?

Cette mesure générale est aveugle et frappe en premier lieu les plus pauvres. Non seulement elle met à mal la solvabilité des locataires, mais aussi le pouvoir d'achat, car pour une personne qui touche le revenu de solidarité active (RSA), 5 euros en moins par mois, c'est significatif. Je ne peux pas ne pas faire le rapprochement avec d'autres mesures annoncées, comme celle de

réduire l'impôt sur la fortune, qui va coûter plusieurs milliards d'euros. Cela est peut-être justifié dans le but de stimuler le dynamisme économique, mais il faut une politique équilibrée.

Nous sommes également préoccupés par la reprise des expulsions locatives pour impayés de loyer depuis avril. Leur nombre n'a cessé d'augmenter sur les dix dernières années, faute d'une politique de prévention digne de ce nom. La baisse des APL va mécaniquement aggraver la situation de ces ménages qui ont déjà des difficultés à se maintenir dans leur logement.

Qu'attendez-vous du gouvernement ?

D'abord, qu'il sorte de son silence et dise quelle est sa politique pour lutter contre la pauvreté. Cela fait deux mois qu'il est installé et nous ne savons toujours rien dans ce domaine : c'est un motif d'inquiétude. Je rappelle qu'en France 8,7 millions de ménages vivent sous le seuil de pauvreté (1 008 euros par mois et par unité de consommation), un million de plus qu'en 2008. Concernant le logement, nous avons rencontré Richard Ferrand, alors ministre de la cohésion des territoires, puis son successeur, Jacques Mézard, qui semblaient d'accord sur la politique dite du « logement d'abord », visant à proposer directement un logement pérenne aux personnes sans abri, sans en passer par les centres d'hébergement.

Le programme d'Emmanuel Macron prévoit la création de 40 000 locations d'intermédiation locative dans le parc privé et l'ouverture de 10 000 places en pension de famille. C'est utile mais pas suffisant. Nous redisons qu'il faut doubler la construction de logements sociaux à bas loyers, grâce à des prêts locatifs aidés d'insertion, dont le nombre doit passer de 30 000 à 60 000 par an.

Le SAMU social et les associations dénoncent toujours l'embolie des structures d'hébergement d'urgence. Quelles sont vos propositions ?

Un appel au 115 sur deux n'a pas de réponse positive : ce n'est pas acceptable. Le gouvernement précédent a fourni un réel effort en ouvrant 40 000 places d'hébergement d'urgence de plus, il faut poursuivre et surtout ne pas réduire ce budget. Mais les structures d'accueil sont saturées et, il faut le dire, par des migrants qui n'ont pas de papiers et ne peuvent ni travailler, ni se loger. En Ile-de-France, 3 300 familles vivent à l'hôtel depuis plus de deux ans, selon les chiffres du SAMU social, qui finance ces chambres. Cela est très préjudiciable aux enfants, auxquels ce mode de vie pose des problèmes de nutrition, de santé, d'éducation. Or, ces familles sont en France depuis longtemps et l'on sait qu'elles ne seront pas renvoyées chez elles. Il faut donc, pour les migrants qui sont là depuis plus de deux ans, accorder un statut, qu'ils puissent travailler et se loger dans le parc privé ou public. Je demande à nouveau que le gouvernement s'exprime sur ce sujet.

Isabelle Rey-Lefebvre

LE JDD – 23/07/2017

5 La ministre des Armées Florence Parly : "J'ai obtenu le meilleur budget depuis dix ans"



INTERVIEW - Florence Parly, la ministre des Armées, revient pour le JDD de dimanche sur la crise autour du budget de la Défense. "Sur les sujets budgétaires, c'est au ministre de s'exprimer devant les élus", rappelle-t-elle.

Ministre des Armées depuis un mois, Florence Parly a dû gérer en coulisses le bras-de-fer qui a opposé Emmanuel Macron au général Pierre de Villiers. Dans le JDD de dimanche, elle revient sur cette crise au plus haut niveau de l'état : "Il faut passer à l'étape suivante [...] Cette polémique, je

ne la nourrirai pas." "Sur les sujets budgétaires, c'est au ministre de s'exprimer devant les élus", juge-t-elle encore, faisant allusion aux propos de Pierre de Villiers, alors chef d'état-major des armées, devant les députés de l'Assemblée nationale.

Vous avez succédé à une ministre démissionnaire et à peine trois semaines après votre prise de fonctions, le chef d'état-major des Armées quitte son poste pour désaccord avec le président de la République. On a connu situation plus apaisée...

C'est en effet un démarrage sur les chapeaux de roue! Il y a eu un désaccord, le général de Villiers a présenté sa démission et le Président l'a acceptée. C'était le choix du chef d'état-major, sa décision. Et donc, ce qui compte pour moi, c'est de passer à l'étape suivante. Cela ne doit pas occulter le caractère historique du moment que nous vivons. Dans son discours sur la base d'Istres jeudi, le Président a confirmé en termes très concrets et visibles que le budget de la défense pour 2018 augmentera de 1,8 milliard d'euros. C'est du jamais-vu au cours de ces dix dernières années.

Avec un nouveau chef d'état-major, le général Lecointre...

C'est un officier d'une très grande valeur, reconnu et respecté. Il dispose d'une expérience, non seulement dans les opérations, ce qui est précieux, mais aussi de l'ensemble des dossiers concernant la défense de notre pays. D'entrée de jeu, nous avons établi un mode de fonctionnement efficace, avec des rendez-vous très réguliers entre lui et moi parce que nous sommes complémentaires. Il s'agira d'un travail d'équipe. Ma responsabilité, c'est que les armées aient les moyens nécessaires de fonctionner et ce sera au chef d'état-major de m'aider à définir leurs besoins réels pour les années à venir.

Avec le général de Villiers, vous aviez senti monter cette crise?

Avec lui, j'ai bien travaillé. Je déplore que sa démission ait donné lieu à des expressions publiques qui ne me semblent pas refléter la réalité de la situation. Les mesures d'économies qui ont été prises ne compromettent pas le fonctionnement de nos armées en 2017 et l'engagement d'augmenter le budget de défense tout au long des prochaines années sera tenu.

Il n'a donc pas, selon vous, été pris par surprise par l'annulation des 850 millions?

Il a été tenu au courant en même temps que moi de toutes les étapes du processus budgétaire et a participé à toutes les réunions qui y étaient consacrées.

Diriez-vous que le général de Villiers a fait preuve d'un excès de confiance en lui-même et que le président a surréagi dans sa démonstration d'autorité lors de son discours aux militaires du 13 juillet?

Cette polémique, je ne la nourrirai pas. Ce qui compte pour moi, c'est ce qui se passera demain.

Le nouveau chef d'état-major ne sera donc pas un "poète revendicatif", comme Christophe Castaner, porte-parole du gouvernement, a qualifié le général de Villiers vendredi matin...

Il sera concentré, comme moi, sur la bonne marche de nos armées.

Cela vous agace-t-il qu'on dise de vous que vous avez moins de puissance ou d'influence que n'en avait votre prédécesseur, Jean-Yves Le Drian?

Je suis très satisfaite d'avoir obtenu le meilleur budget de la défense depuis dix ans.

Vous parlez d'une "étape" et pas de crise. Ne sous-estimez vous pas le malaise entre les militaires et l'exécutif?

Non, les événements de ces derniers jours sont le fruit de plusieurs lois de programmation militaire et d'engagements qui ont été pris par le passé et sans nécessairement que les moyens budgétaires correspondants aient été provisionnés. Ce qui m'importe, c'est qu'on s'implique maintenant dans une trajectoire qui permette chaque année de crédibiliser l'engagement répété solennellement par le Président de porter l'effort au profit de la défense à 2 % de la richesse nationale d'ici à 2025.

Sauf que pour 2017, il manque 850 millions que le général de Villiers comptait utiliser pour doter l'armée d'équipements indispensables à ses yeux...

Je veux répondre aux préoccupations légitimes de ceux qui risquent leur vie et à qui nous devons une protection de qualité. Dans ce cadre, je me suis engagée à ce que les annulations de crédits n'aient pas d'impact sur le fonctionnement des armées en 2017, notamment pour les militaires en opération. C'est donc sur les grands programmes d'équipement que les ajustements seront faits par lissage. Je suis également en discussion pour que des crédits gelés en 2017 soient dégelés.

C'est déjà le cas depuis jeudi pour 1,2 milliard d'euros qui nous seront restitués par anticipation dès ce mois-ci. Pour 2018, le budget de la défense augmentera de 1,8 milliard, ce qui fait une croissance de 5% par rapport à 2017. Et, dans cette augmentation confirmée par le Président à Istres pour 2018, il est prévu 200 millions d'euros qui seront affectés à de l'équipement de base pour les militaires.

Est-ce à dire que le partage des rôles entre le chef d'état-major, le ministre des Armées et le président de la République a été définitivement clarifié?

Les choses sont en effet parfaitement claires. Le chef d'état-major des armées est le responsable opérationnel de nos forces. Il est par ailleurs à la disposition du Parlement, et aura toute latitude pour venir s'exprimer devant les commissions. Mais sur les sujets budgétaires, c'est au ministre de s'exprimer devant les élus, car ce n'est pas la commission qui prépare le budget mais le gouvernement, comme le prévoit la Constitution.

Qu'est-ce qui vous a frappée en vous rendant sur le terrain au contact des soldats?

En Jordanie, j'ai été impressionnée par leur engagement total sur le plan physique et moral. Je me rendrai dans les jours prochains au Mali, où je sais que nos troupes et nos matériels sont soumis à rude épreuve. Les militaires que j'ai entendus accomplissent leur mission avec une détermination totale et une absence d'état d'âme absolument admirable.

François Clemenceau

::: ENTREPRISES

LES ECHOS – 24/07/2017

6 Pourquoi l'ouverture express d'un compte bancaire va gagner du terrain en France



Un entretien réalisé en vidéoconférence avec son banquier pourra par exemple être considéré comme un moyen d'identification, sous réserve que les banques qui l'utilisent aient obtenu l'accord de l'Anssi.

+VIDEO. Les banques françaises seront bientôt en mesure d'ouvrir un compte grâce à un entretien vidéo avec leurs clients. Fintech et banques en ligne y voient l'opportunité d'être sur un pied d'égalité avec les acteurs historiques.

Pour convaincre les clients d'ouvrir un compte, les nouveaux entrants sur le marché bancaire (fintech, néo-banques), mais aussi les établissements traditionnels rivalisent de promesses d'instantanéité. Malgré les sommes investies dans le digital, ouvrir un compte bancaire n'est toutefois pas encore aussi aisé que s'enregistrer sur Airbnb ou sur Uber, les plates-formes qui constituent désormais les références en matière d'expérience client.

En cause : les mesures de lutte contre le blanchiment et contre le financement du terrorisme contraignent les établissements financiers de s'assurer de l'identité de leurs clients en « face à face » ou en se fiant à un contrôle réalisé par une autre banque européenne avant eux. La donne est cependant sur le point d'évoluer. La transposition de la 4e directive européenne anti-blanchiment en droit français, prévue pour l'automne en France, promet en effet d'ouvrir le jeu pour les banques sur le digital.

De nouveaux équivalents à l'entretien face à face

Selon nos informations, plusieurs moyens d'identification doivent ainsi être reconnus comme équivalents à l'entretien « face à face » avec son banquier. Ils seront fondés sur la lecture des informations contenues dans un document d'identification électronique, dont le niveau de sécurité est considéré comme « élevé » selon les critères du règlement européen « eIDAS » (en France, il n'y en a qu'un seul, c'est le passeport biométrique).

Ces moyens d'identification pourront aussi être fondés sur l'utilisation de moyens d'identification « présumés fiables », selon la loi numérique de 2016, et validés par l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (Anssi). Un entretien réalisé en vidéoconférence avec son banquier pourra par exemple être considéré comme un moyen d'identification, sous réserve que les banques qui l'utilisent aient obtenu l'accord de l'Anssi.

Fluidifier les démarches

La nouvelle est de bon augure pour les banques en ligne : faute de rencontrer leurs clients en « face à face », elles doivent aujourd'hui demander à chacun d'entre eux de réaliser un virement depuis un autre de leurs comptes pour valider leur enrôlement. « On cherche depuis longtemps à fluidifier les démarches. Le fait que pour les régulateurs l'absence de conseillers physique ne soit plus discriminant en soi est une bonne chose », confirme le patron de l'une d'entre elles.

Le sujet n'est pas non plus anecdotique pour les banques traditionnelles qui voient éclore partout en Europe des solutions d'identification par vidéos capables de faciliter sensiblement les démarches et d'instaurer de nouveaux standards aux yeux des consommateurs. En Allemagne, la néo-banque N26 a été l'une des premières à franchir le pas. Depuis d'autres ont suivi : ING DiBa en Allemagne, Crédit Suisse pour ses clients domiciliés en Suisse ou encore BBVA en Espagne.

Mutualiser les contrôles

Pour autant, en France, les choses pourraient prendre encore un peu de temps. Face à l'intransigeance des régulateurs sur les contrôles anti-blanchiment, les banquiers se montrent prudents : « D'un côté, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) est très vigilante et, de l'autre côté, la réglementation offre de nouvelles possibilités et nous avons toujours tendance à voir ce qui peut nous pénaliser le plus », détaille un responsable d'une banque française.

Pour certains, l'envol d'une identification 100 % digitale dans les banques pourrait venir de l'essor de services d'identification numérique développés de façon mutualisée, comme « France Connect », projet piloté par l'Etat avec La Poste pour faciliter l'accès aux services publics. « Au-delà des techniques d'identification utilisées, la vraie question qui devrait se poser c'est celle de la mutualisation des contrôles d'identité que font les banques. Des gains d'efficacité conséquents sont en jeu », confirme Julien Stern, président de l'éditeur Cryptolog, qui gère la plate-forme Universign.

Vidéo : <https://www.lesechos.fr/finance-marches/banque-assurances/030460860031-pourquoi-louverture-express-dun-compte-bancaire-va-gagner-du-terrain-en-france-2103684.php>

Sharon Wajsbrot

LE FIGARO – 24/07/2017

7 Brexit: les banques françaises pourraient rapatrier 1000 emplois à Paris



La Fédération bancaire française (FBF), qui regroupe les grandes banques du pays, a annoncé que ses membres pourraient rapatrier près d'un millier de postes dans la capitale.

Alors que la bataille entre les différentes capitales européennes pour attirer les exilés de la City après le Brexit fait rage, Paris vient de marquer un point. À l'issue d'une rencontre vendredi avec le ministre de l'Économie, Bruno Le Maire, la Fédération bancaire française (FBF), qui regroupe les grandes banques du pays, a annoncé que ses membres pourraient rapatrier près d'un millier de postes dans la capitale. Ce qui devrait entraîner indirectement la création de 3000 nouveaux emplois, selon la FBF.

Pour l'heure, seul Frédéric Oudéa, le directeur général de la Société générale, a indiqué il y a deux semaines que la banque pourrait transférer entre 300 et 400 postes de Londres à Paris. Moins présentes à la City, Crédit agricole et BPCE (Natixis, Caisse d'Épargne et Banque Populaire) prévoient de relocaliser nettement moins de personnes. En revanche, BNP Paribas ne s'est pas prononcée sur le sujet.

Pour séduire les banquiers, Bruno Le Maire leur a rappelé les engagements pris par le gouvernement (NDLR: notamment en matière de fiscalité) pour faire de Paris une place financière «attractive et compétitive, dans un environnement international très concurrentiel».

Seule HSBC a décidé de faire de Paris sa base européenne

Les banques ont cependant posé quelques conditions avant de s'engager davantage. Elles ont ainsi rappelé que le nombre d'emplois qui pourrait revenir en France dépendra fortement des «futurs décisions réglementaires sur les conditions d'exercice des activités financières dans l'Union européenne».

Elles ont aussi fait savoir que le gouvernement devra se montrer rassurant «en matière de prévisibilité et de stabilité de sa politique fiscale». Au sein des grands groupes bancaires français, les activités de banque de financement et d'investissement (BFI) sont déjà massivement implantées à Paris et en région parisienne, employant près de 41.000 personnes. Leurs filiales de gestion d'actifs comptent elles plus de 16.000 salariés.

Pour l'heure, seule HSBC a décidé de faire de Paris sa base européenne après le Brexit et d'y transférer 1000 emplois. En revanche, ces derniers jours, plusieurs grandes banques internationales comme Morgan Stanley, Citigroup ou Nomura ont fait part de leur intérêt pour Francfort, siège de la Banque centrale européenne (BCE). La compétition entre les grandes places européennes ne fait que commencer.

Danièle Guinot

LE PARISIEN – 24/07/2017

8 Nucléaire : la centrale de Fessenheim définitivement à l'arrêt ?



Fessenheim (Haut-Rhin). L'un des deux réacteurs est en maintenance, l'autre est en réparation.

Depuis samedi, les deux réacteurs de la centrale ne produisent plus d'électricité. L'occasion pourrait être saisie de tourner définitivement la page.

Depuis samedi minuit, les deux réacteurs de la centrale de Fessenheim (Haut-Rhin) sont à l'arrêt en même temps. Le symbole est trop fort pour ne pas être souligné. La production du réacteur

numéro 1 a été coupée, officiellement pour plusieurs semaines, afin de permettre « aux équipes de renouveler une partie du combustible [...] et de réaliser des activités de contrôle et de maintenance dans les parties nucléaires et non nucléaires des installations ».

Le réacteur 2 de son côté ne produit plus un seul kilowattheure depuis le 13 juin 2016. Un défaut de fabrication avait été décelé sur le générateur de vapeur, une pièce maîtresse de la partie nucléaire. Pas facile d'intervenir voire de remplacer une pièce d'acier haute de 20 m et pouvant dépasser 450 t. La date de remise en service du réacteur ne cesse d'être repoussée. Une première fois programmée pour le printemps 2017, elle a été successivement reculée au mois de juin, puis à octobre et maintenant pas avant janvier 2018, date qui paraît peu probable. En effet, EDF n'a pour l'instant engagé aucuns travaux sur ce générateur. « Nous attendons que l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) se prononce sur les différents scénarios que nous avons proposés », précise la direction d'EDF.

En tête de liste des centrales à fermer

Dans ce contexte, l'arrêt momentané de l'ensemble de la production de la centrale de Fessenheim pourrait-il se transformer en un arrêt définitif ? La question peut se poser même si la direction d'EDF affirme, concernant le réacteur 1, que « ce n'est qu'un arrêt programmé tout ce qu'il y a de plus classique ». Le ministre de la Transition écologique, Nicolas Hulot, a rappelé début juillet la volonté du gouvernement de ramener d'ici à 2025 la part de l'atome de 75 % à 50 % dans la production nationale d'électricité, en fermant « jusqu'à 17 réacteurs nucléaires » sur cette période. Il reprend ainsi à son compte la promesse (non tenue) du précédent gouvernement. Or ce dernier avait placé Fessenheim tout en haut de la liste des centrales à fermer au plus vite.

Quel intérêt aurait EDF à continuer à investir dans une centrale dont le sort serait déjà réglé ? D'autant qu'une bien étrange mention accompagne la publication de l'arrêt programmé du réacteur 1 sur le site de RTE, l'entreprise chargée du transport de l'électricité sur les lignes à haute tension. Il est précisé (en anglais) que la date du 12 septembre, qui fixe le redémarrage du réacteur, sera variable, en fonction du processus de révocation. Une mention qui n'est d'habitude jamais utilisée pour ce type d'intervention. En clair, cela signifie que cette date n'est que théorique si par ailleurs il était décidé un arrêt définitif de la centrale. « Cette mention ne fait référence qu'au contexte particulier de la centrale », veut croire EDF. Il n'empêche : elle peut laisser penser que la décision est déjà prise.

Erwan Benezet

::: SOCIAL

LES ECHOS – 24/07/2017

9 La phase de concertation s'achève à Matignon



Edouard Philippe sera présent au côté de sa ministre du Travail, Muriel Pénicaud, pour ce dernier tour d'horizon avec les partenaires sociaux.

Le Premier ministre, Edouard Philippe, va clore la concertation avec les partenaires sociaux cette semaine.

Le Sénat va, lui, examiner le projet de loi d'habilitation à légiférer par ordonnances.

Ce n'était pas initialement prévu. Mais les partenaires sociaux vont reprendre le chemin de Matignon cette semaine. Comme il l'avait fait lors du lancement des concertations sur la réforme

du Code du travail promise par Emmanuel Macron pendant la campagne présidentielle, le Premier ministre, Edouard Philippe, va recevoir un à un les numéros un des organisations patronale et syndicales cette semaine. Jusqu'à la fin de la semaine dernière, il n'était prévu qu'un contact avec la ministre du Travail, Muriel Pénicaud, comme il y en a eu tout au long des six semaines qu'ont duré les discussions rue de Grenelle.

Ces entretiens à Matignon vont se dérouler alors que le Sénat démarre ce lundi l'examen en séance plénière du projet de loi d'habilitation à légiférer par ordonnances sur le Code du travail, voté en première lecture à l'Assemblée le 13 juillet. Il doit s'achever au plus tard jeudi. La Chambre haute veut renforcer l'ampleur de l'assouplissement du Code du travail : 31 amendements en ce sens ont été adoptés en commission des Affaires sociales, parmi lesquels la possibilité de valider un accord par référendum sans passer par les syndicats. L'abaissement des seuils sociaux, réclamé par le patronat, pourrait surgir en séance. Les sénateurs savent cependant que leur marge de manoeuvre est étroite sur le projet de loi sur lequel a été déclarée l'urgence, d'autant que la perspective de voir prolonger la session parlementaire qui s'achève le 3 août en cas d'échec de la commission mixte paritaire n'enthousiasme personne.

Pour le gouvernement, jusqu'ici tout va bien... Alors que le précédent exécutif avait provoqué un violent conflit social avec sa réforme du droit du travail, pourtant circonscrite au temps de travail, celui issu des urnes au printemps n'a pas provoqué d'étincelle. La CFDT et Force ouvrière, dans le camp des contestataires il y a un an pour cette dernière, auxquelles s'ajoute la petite CFTC, louent la méthode. « Une atmosphère de confiance et de dialogue », a encore dit vendredi la numéro deux cégétiste, Véronique Descacq sur franceinfo. L'exécutif a tiré les leçons de 2016, avec ses 48 réunions, 6 par organisation patronale ou syndicale, après des bilatérales à l'Élysée, puis Matignon, puis Grenelle.

Une rentrée sociale suspendue aux ordonnances

Mais cela ne veut pas dire que la rentrée sera calme. La France insoumise a déjà prévu une journée d'action le 23 septembre, curieusement après le passage des ordonnances en Conseil des ministres qui les rendra applicables immédiatement. Ce sera 11 jours après le rendez-vous programmé, lui, par la CGT le 12 septembre. « Pour éviter les mauvaises surprises : il vaut mieux prévenir que guérir », expliquait vendredi son numéro un, Philippe Martinez, sur France Inter. La centrale tonne fort mais pour l'instant elle apparaît isolée, même si la CGC grogne. Force ouvrière cette fois-ci ne suit pas.

En réalité, tout est suspendu au contenu effectif de la réforme, qui sera présenté aux partenaires sociaux. Ils devraient être de nouveau consultés en bilatérale la semaine du 21 août, cette fois-ci sur le texte des ordonnances.. « Le juge de paix, ce sera les ordonnances ; à un moment, il faut que ça tombe d'un côté ou de l'autre », résume le numéro un de FO, Jean-Claude Mailly.

L'exécutif a surjoué la concertation et réussi son passage en force sur la pénibilité, cheval de bataille de la CFDT, plus que de FO. Mais des points durs persistent. Notamment sur les marges de manoeuvre données aux petites et moyennes entreprises où les syndicats sont dans la plupart des cas absents. « C'est l'heure des choix politiques », affirme un partenaire social. « In fine, c'est Emmanuel Macron lui-même qui va trancher », patronat et syndicats en sont persuadés.

Leïla de Comarmond

LES ECHOS – 24/07/2017

10 Loi Travail : ce qui est acté et ce qui reste à trancher



La concertation lancée début juin au ministère du Travail s'achève mardi avec la CGC. Etat des lieux de ce qui est acté et de ce qui reste à arbitrer.

Alors que la phase de concertation s'achève entre gouvernement et partenaires sociaux, « Les Echos » fait le point sur les dossiers en cours autour de la loi Travail.

1 Place de la négociation de branche et d'entreprise

L'articulation entre loi, accords de branche et accords d'entreprise est le sujet sur lequel s'étaient cristallisées les oppositions lors de la loi El Khomri. Pour cette nouvelle réforme, c'est le dossier qui est devenu le moins conflictuel, après que le gouvernement a abandonné le « tout à l'entreprise » du programme électoral d'Emmanuel Macron.

Le projet ouvre largement la voie aux accords d'entreprise, sans instaurer de contrôle généralisé des branches mais il ne les met pas à l'écart comme la loi de 2016. Les branches (dont le regroupement sera hâté), auront une compétence exclusive sur cinq sujets : minima conventionnels, classifications, mutualisation des financements paritaires (du paritarisme, de la formation, de la prévoyance) ; égalité professionnelle femmes-hommes mais aussi « gestion et qualité de l'emploi ». Derrière ce vocable se cache une grande nouveauté puisque des sujets qui relevaient jusque-là de la loi vont être ouverts aux branches. Elles vont prendre la main sur les modalités d'utilisation des contrats courts, et pourront mettre en place des contrats à durée indéterminée de chantier comme il en existe dans le bâtiment.

Les branches pourront par ailleurs décider de jouer la voiture-balai sur trois autres sujets : la prévention des risques professionnels et de la pénibilité, le handicap ainsi que le droit syndical. Sur le reste, la primauté sera donnée aux accords d'entreprise. Les accords de branche s'appliqueront de façon subsidiaire. Reste une importante inconnue : quelles règles impératives continueront à être imposées par la loi et quelles autres deviendront supplétives, c'est-à-dire ne s'appliquant qu'en l'absence d'accord.

Deux autres mesures ont aussi été annoncées. En cas de refus du salarié des conséquences d'un accord sur son contrat de travail, on s'oriente vers un licenciement « sui generis » assorti d'indemnités légales et d'un abondement par l'employeur du compte personnel de formation.

2 Institutions représentatives du personnel

La loi Rebsamen de 2015 a déjà étendu l'instance unique, rassemblant CE, délégués du personnel et CHSCT dans les entreprises jusqu'à 300 salariés mais elle laissait le soin à la négociation de trancher au-delà. Cela y deviendra aussi la règle.

Mais la partie la plus sensible de ce deuxième bloc réforme concerne la négociation dans les nombreuses entreprises sans syndicats. Le sujet hérisse ces derniers et le gouvernement s'est donc gardé de tout trancher pour ne pas les braquer. Muriel Pénicaud ne manque pas une occasion de dire que, « la solution ne peut pas être une seule tête », en clair pas de solution uniforme.

Le noeud de discorde se concentre sur les PME (entre 50 et 300 salariés) où les syndicats ne sont pas représentés. Prudente, la Rue de Grenelle a expliqué vouloir « poursuivre » la concertation dessus.

Pour les entreprises de moins de 10 salariés (moins de 20, espère-t-on au patronat), le gouvernement s'est contenté pour l'instant de souligner que les accords de branche devront prévoir des dispositifs spécifiques. Mais il n'est pas exclu que les employeurs de ces petites entreprises puissent recourir à des décisions unilatérales validées par référendum, donc sans négociation, sur certains domaines délégués par les branches aux entreprises, ainsi que sur tous les sujets qui relèvent de la négociation en entreprise telle que définit dans le premier bloc de la réforme. Comme les primes d'ancienneté. Certains négociateurs patronaux seraient même tentés de généraliser ce dispositif de référendum sans négociation préalable, quel que soit l'effectif. Mais cela ferait hurler les syndicats et ce n'est pas forcément compatibles avec les règles de l'OIT. En revanche, l'ouverture à l'employeur de la possibilité de consulter les salariés en cas d'accord minoritaire, promesse de campagne, est sur les rails.

Entre 10 et 50 salariés - seuil inscrit dans le bilan gouvernemental des concertations -, le mécanisme est calé : là où il n'y a pas de délégué syndical, la négociation se fera soit avec un élu du personnel ou un salarié mandaté comme aujourd'hui, soit avec un délégué du personnel non

mandaté, mais avec référendum, soit enfin avec un délégué du personnel formé à la négociation et « accompagné par une organisation syndicale ».

3 Sécurisation des relations de travail

Le débat s'est concentré sur les dommages et intérêts en cas de condamnation d'un employeur pour licenciement abusif. Les syndicats restent contre, mais savent bien que l'enjeu porte désormais sur le niveau des curseurs. De sources concordantes, le plafond envisagé pour l'instant serait de 20 mois et les dommages et intérêts ne pourraient pas dépasser 1 mois par année d'ancienneté. Ce qui signifie que seuls les salariés ayant plus de 20 ans d'ancienneté pourraient toucher 20 mois de dommages et intérêts.

Quant au plancher, il est actuellement de 6 mois à partir de deux ans d'ancienneté. L'idée pourrait être que jusqu'à trois ans d'ancienneté, le salarié toucherait un mois de dommages et intérêt par année d'ancienneté. Un salarié ayant deux ans d'ancienneté toucherait deux mois de salaire. Au-delà de trois ans d'ancienneté, le salarié toucherait au minimum trois mois - ou davantage si le juge en décide ainsi mais toujours dans la limite d'un mois par année d'ancienneté.

En contrepartie, l'exécutif a concédé une hausse des indemnités légales de licenciement, qui concernera autrement plus de salariés (lire ci-contre). Les syndicats veulent un doublement, le patronat freine des quatre fers mais la France est dans le peloton de queue en Europe sur le sujet.

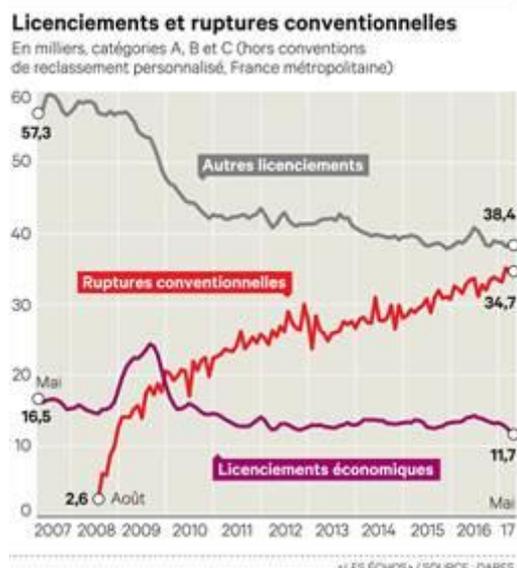
La réduction du périmètre pour évaluer les difficultés économiques à l'Hexagone seul est par ailleurs une promesse de campagne. On ignore, en revanche, si l'exécutif va aussi relever les seuils d'effectifs licenciés déclenchant l'obligation de plan social, ce qui apparaîtrait contradictoire avec la volonté de développer la négociation. Autre sujet sensible : le délai de recours après un licenciement, qui va devoir, lui, être arbitré.

La création d'un formulaire Cerfa pour les licenciements est moins polémique. Sous réserve de son contenu... sur lequel patronat et syndicats ont, chacun de leur côté, l'intention de veiller comme le lait sur le feu.

Leïla de Comarmond

LES ECHOS – 24/07/2017

11 Indemnités de licenciement : le minimum légal souvent la règle



Une minorité de conventions collectives prévoit des montants supérieurs au minimum légal que l'exécutif veut augmenter.

La France est en pointe concernant le taux de couverture de ses salariés par une convention collective : il frôle les 100 % contre quelque 60 % en Allemagne. Mais cela ne signifie pas

forcément une protection supérieure à la loi sur tous les sujets. La réforme du Code du travail en cours d'élaboration en fournit un exemple : celui des indemnités de licenciement.

Rien à voir avec les dommages et intérêts pour licenciement abusif, que l'exécutif veut plafonner au grand dam des syndicats. Sauf faute grave ou lourde, tout salarié licencié a droit à une indemnité en plus du paiement des congés payés sans passer par les prud'hommes. Le Code du travail fixe un minimum, mais les conventions collectives peuvent aller au-delà. Et le niveau de cette indemnité sert aussi de plancher, le cas échéant, aux ruptures conventionnelles. En 2008, le relèvement du minimum légal a d'ailleurs été une contrepartie accordée aux syndicats lors de la création de cette nouvelle forme de rupture du contrat de travail. Il est passé de 1/10e à 1/5e de mois de salaire brut par année d'ancienneté par un simple décret car il s'agit d'une mesure réglementaire.

Un million de salariés concernés

Une nouvelle hausse aurait un impact important sur près d'un million de salariés victimes d'un licenciement ou en rupture conventionnelle chaque année (voir graphique). L'examen des principales conventions collectives, réalisé par « Les Echos », le montre. Sur les 47 branches couvrant au moins 50.000 salariés ou plus* (soit au total plus de 7,6 millions de salariés), seules une dizaine, couvrant 3,1 millions de salariés, offre des garanties supérieures au Code du travail. Mais le coup de pouce reste dans la quasi-totalité des cas très en deçà du doublement que demandent les syndicats. Le mois par année d'ancienneté accordé par la convention collective de la Sécu fait exception. Et souvent, le - petit - plus ne joue qu'à partir d'une certaine ancienneté (5 ans, voire 10 ans). En outre, toutes les catégories de salariés ne sont pas toujours logées à la même enseigne, avec un plus pour les cadres voire les agents de maîtrise. Dans la majorité des branches, c'est la loi qui s'applique. Parfois, la référence au seuil légal est formalisée, comme dans l'hospitalisation privée. Parfois aussi, la convention n'a même pas pris la peine d'intégrer le relèvement de 2008, comme dans la convention collective du particulier employeur, qui a les plus gros effectifs (726.184 salariés votants).

Quoi qu'il en soit, on parle là des indemnités conventionnelles et pas des compléments qui peuvent être versés par les employeurs, lors d'une négociation individuelle ou dans le cadre d'un plan social ou d'un plan de départ volontaire.

* Nombre d'inscrits aux élections professionnelles par convention collective calculé par le ministère du Travail.

Leïla de Comarmond

LES ECHOS – 24/07/2017

12 Code du travail : les patrons croient à la réforme



77 % des patrons sondés estiment que la réforme du code du travail va avoir un impact positif sur les pratiques en matière de dialogue social dans les entreprises en général.

Selon une étude KPMG, 77 % des dirigeants d'entreprise attendent un impact positif de la réforme sur le dialogue social.

La réforme du Code du travail porté par le gouvernement va-t-elle vraiment dynamiser le dialogue social ? C'est en tout cas l'espoir porté par les dirigeants d'entreprise. D'après une étude KPMG menée auprès de 400 chefs d'entreprise de plus de 200 salariés, 77 % d'entre eux estiment qu'elle

va avoir un impact positif sur les pratiques en matière de dialogue social dans les entreprises en général, et 70 % dans leur entreprises en particulier.

Pour mémoire, les principales mesures envisagées par le gouvernement consiste à laisser davantage de capacité de négociation aux entreprises pour pouvoir déroger à la loi, et dans certains cas aux accords de branche. Par ailleurs, une instance unique de représentation du personnel devrait voir le jour, mais on ne sait pas encore exactement quel sera ses contours (avec ou sans les délégués syndicaux notamment). Enfin, le nombre d'heures de délégation et l'organisation concrète des réunions de cette instance unique ne sont pas non plus connus.

Une attente forte

Près de 70 % des dirigeants interrogés tablent sur le fait que la réforme devrait impliquer et responsabiliser les organisations syndicales ou les représentants du personnel dans les enjeux économiques des entreprises. C'est tout l'intérêt, selon le gouvernement, de fusionner les instances, pour que les sujets de conditions de travail soient traités en lien avec les sujets économiques auxquels fait face l'entreprise. Par ailleurs, 68 % jugent que cela va permettre aux entreprises de mieux s'adapter aux chocs et aux ruptures d'un environnement économique plus concurrentiel. En revanche, les dirigeants d'entreprise sont assez lucides pour reconnaître que la réforme du gouvernement, sur ce texte tout au moins, n'est guère en faveur des salariés (seuls 52 % y voient un facteur de sécurisation pour leurs employés).

L'attente des dirigeants d'entreprise est forte, d'autant que les précédentes réformes en la matière ne les ont pas entièrement satisfaits. La loi dite de sécurisation de l'emploi de 2013, la loi Rebsamen de 2015 mais aussi la loi Macron, puis la loi El Khomri de 2016 vont, selon eux, dans le bon sens mais ont été trop timides. Seul la moitié d'entre eux estiment qu'elles ont favorisé le dialogue social, et 34 % n'en voient aucune conséquence concrète.

Vision très positive du dialogue social

Pourtant, le dialogue social, ils y croient. C'est l'une des bonnes surprises de ce sondage. Les dirigeants d'entreprise interrogés ont une vision très positive du dialogue social : 77 % y voient un outil de conduite du changement. A condition d'avoir des interlocuteurs légitimes, soulignent ces derniers. Parmi les autres freins identifiés : la mise en oeuvre trop consommatrice de temps de certains dispositifs au regard des bénéfices attendues (citée par 42 %), la complexité à mettre en oeuvre les nouvelles dispositions légales (37 %), ou encore la difficulté à connaître et à comprendre toutes les nouvelles dispositions prévues par la loi (30 %). Et encore, ce sont des dirigeants dont les entreprises comptent plus de 200 salariés qui parlent !

« Ce sondage révèle quelque chose de nouveau : la confiance entre les partenaires sociaux et les dirigeants d'entreprise progresse nettement. Huit dirigeants sur dix considèrent que les conditions sont réunies pour avoir un dialogue social constructif, c'est très élevé comme chiffre », estime Pierre-Laurent Seguin, en charge des activités transformation et stratégie sociale chez KPMG.

Marie Bellan

LE JDD – 23/07/2017

13 Jean-Michel Blanquer : "L'ennemi du service public, c'est l'égalitarisme"



Jean-Michel Blanquer, le ministre de l'Éducation nationale explique au JDD de dimanche à quoi ressemblera la rentrée scolaire de septembre. Et livre sa vision de sa mission.

L'école va changer dès la rentrée, dans six semaines. Seront mis en place : le dédoublement des classes de CP du réseau d'éducation prioritaire renforcé (REP+), le dispositif "devoirs faits", l'adaptation des rythmes scolaires, la restauration des classes bilingues, des sections européennes et du latin. Jean-Michel Blanquer, le nouveau ministre de l'Education nationale, explique tous ces changements au JDD de dimanche. "Pour aller de l'avant, dit-il, on doit toujours analyser les forces et les faiblesses de ce dont on hérite [...] L'ensemble de mes actions se résume en la volonté de bâtir l'école de la confiance."

L'école va-t-elle changer dès la rentrée?

Oui, des réalisations concrètes voient le jour : le dédoublement des classes de CP du réseau d'éducation prioritaire renforcée, le dispositif "devoirs faits", l'adaptation des rythmes scolaires, la restauration des classes bilingues, des sections européennes et du latin. Pour aller de l'avant, on doit toujours analyser les forces et les faiblesses de ce dont on hérite. Depuis mon arrivée, j'ai engagé ce processus afin de préserver ce qui est bon et d'améliorer ce qui ne fonctionne pas. L'ensemble de mes actions se résume en la volonté de bâtir l'école de la confiance.

Près d'un tiers des écoles repassent à la semaine de quatre jours dès septembre. N'est-ce pas précipité?

Un tiers des communes (37 %), en accord avec les conseils d'école, souhaitent revenir à quatre jours de classe dès cette rentrée. Cela concerne un quart des élèves en primaire (28 %). Ce mouvement montre que la possibilité que nous avons offerte correspondait bien à un besoin du terrain et que la mise en place de la semaine de quatre jours et demi n'avait pas été bien vécue partout. A contrario, dans d'autres cas, la situation actuelle est satisfaisante. Nous devons avoir une approche pragmatique : aucune étude ne montre la supériorité d'une formule sur une autre. D'après les premières analyses, ce sont plutôt les communes rurales qui ont préféré revenir aux quatre jours. À nous de les accompagner dans leur nouveau projet éducatif. Pour cela, nous allons mobiliser des moyens en faveur d'un mercredi de qualité et travaillons avec le Premier ministre pour une pérennisation du fonds de soutien aux activités périscolaires pour les communes qui restent à quatre jours et demi.

Vous rouvrez un chantier qui avait empoisonné le quinquennat précédent. N'est-ce pas un risque? J'essaie au contraire de cicatriser quelques plaies et d'arriver à une position d'équilibre. L'erreur de 2013 a été de vouloir plaquer une formule uniformément. En août 2012, quand toutes les écoles étaient à quatre jours, je disais qu'une partie devrait passer à quatre jours et demi. Puis quand tout le monde était à quatre et demi, j'ai pensé qu'une partie aurait intérêt à revenir à quatre jours. Ce n'est pas un effet de balancier que je prône mais une souplesse pour tenir compte des situations locales.

Quel est votre projet pour l'école primaire?

Notre priorité, c'est de voir 100% des élèves réussir leur CP. Aujourd'hui, plus de 20 % sortent de l'école primaire sans savoir correctement lire, écrire, compter et respecter autrui. Nous allons concentrer notre attention sur ces 750.000 élèves. Pour cela, une mesure dont l'efficacité a été internationalement reconnue sera mise en place : diviser par deux le nombre d'élèves dans ces classes en zone d'éducation prioritaire renforcée. Il nous faudra aussi travailler sur la qualité pédagogique, le recrutement des enseignants et, bien sûr, leur formation.

Combien y aura-t-il de CP à 12 élèves à la rentrée?

En réseau prioritaire renforcé, 2.500 classes vont bénéficier de deux maîtres dès septembre. Dans 70% des cas, les locaux permettent d'avoir deux classes de 12 élèves au lieu d'une de 24. Ailleurs, deux enseignants interviendront ensemble dans la classe. On peut utiliser des salles vides, en construire de nouvelles, monter des cloisons... Mais en aucun cas, comme j'ai pu l'entendre parfois, on ne mettra des rideaux ou des paravents!

Beaucoup de professeurs regrettent que cela siphonne le dispositif 'Plus de maîtres que de classes' (dans lequel un enseignant supplémentaire co-intervient à différents niveaux d'une même école)...

Arrêtons les faux procès. Nous concentrons une partie de ce dispositif sur les classes de CP en réseau prioritaire, nous ne le supprimons pas : 50 % des « maîtres plus » sont maintenus. Je veux pouvoir évaluer objectivement les résultats de ces deux dispositifs qui vont coexister.

Dans le secondaire, comment se traduit l'assouplissement de la réforme du collège?
D'abord, l'ensemble des classes bilingues est en passe d'être rétabli, soit 1.200 classes dès la rentrée. Nous rouvrons aussi les parcours européens. Et les cours de latin et de grec sont restaurés chaque fois que c'est possible. C'est un enjeu de civilisation : quelles que soient nos origines, nous ne venons pas de nulle part. Nos racines gréco-latines structurent notre langage, donc notre vie.

Vous revenez là aussi sur une réforme de votre prédécesseur...

Revenir en arrière n'est pas ma méthode, je ne détricote pas. Les enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI) peuvent être une bonne chose. Ils restent l'objet d'une épreuve au brevet. Si un établissement est satisfait avec plusieurs EPI, il est libre de les déployer. Ce que nous apportons, c'est davantage de liberté dans le choix de leurs thématiques.

Vous prônez la liberté et l'autonomie : l'école privée constitue-elle un modèle pour vous?
Je suis profondément habitué par la valeur et la force de l'école publique. Si la plus grande fuite observée vers le privé depuis des décennies a eu lieu à la rentrée 2016, il y a une raison : en imposant des mesures uniformes, la réforme du collège a cassé l'attractivité des établissements publics. Je ne vois pas pourquoi on ne pourrait pas s'inspirer du privé, mais aussi des modèles étrangers et surtout des études scientifiques. Le vrai ennemi du service public, c'est l'égalitarisme ; son ami, la liberté. La liberté bien conçue favorise l'égalité. Beaucoup de syndicats peuvent entendre cela.

Au collège, vous lancez le programme 'Devoirs faits' : les élèves feront leurs devoirs avant de rentrer chez eux. Est-ce vraiment réalisable partout dès cette année?

Nous proposerons des études dirigées à tous les collégiens qui le souhaitent. Le dispositif sera opérationnel à la Toussaint. Nous comptons sur l'implication des professeurs en heures supplémentaires, la transformation du métier d'assistant d'éducation, la mobilisation de 10.000 jeunes en service civique et le soutien des associations. Nous voulons que les devoirs ne soient plus une source d'inégalité entre élèves mais une chance pour tous.

La plateforme APB angoisse beaucoup de parents. La ministre de l'Enseignement supérieur a lancé lundi une concertation sur l'entrée à l'université. Que proposez-vous pour en finir avec les tirages au sort?

Je comprends l'angoisse des parents. Le tirage au sort est la négation de toutes les valeurs que nous prônons : le mérite et la réussite des élèves grâce à une bonne orientation. Nous allons travailler à une cohérence et à un rebond : la cohérence, à travers une politique d'orientation profondément revisitée dès le début du lycée ; le rebond, avec la réforme du baccalauréat sur laquelle nous entamerons une concertation dès l'automne.

La prime de 3.000 euros promise aux professeurs allant exercer dans les quartiers les plus défavorisés (REP+) sera-t-elle versée cette année?

Notre volonté est d'attirer et de maintenir des professeurs expérimentés dans ces territoires en grande difficulté. Cette prime est un élément de motivation dont nous étudions les modalités de déploiement au cours du quinquennat.

Lundi, lors de la Conférence des territoires, le Président a indiqué vouloir donner à la ruralité "les mêmes chances de réussir". Cela implique-t-il l'école?

Nous voulons donner envie aux familles d'envoyer leurs enfants dans les écoles rurales. La relance d'une politique volontariste des internats à la rentrée 2018 participe de cette dynamique. Il faut passer de l'internat prison tel qu'il est perçu à l'internat liberté, qui allie rigueur (usage raisonné des écrans, temps de sommeil respectés...) et bonheur (épanouissement personnel et activités culturelles et sportives). C'est une clé pour redevenir un modèle éducatif attractif à l'échelle internationale.

Comment allez-vous créer ces 'internats liberté'?

La cible privilégiée, ce sont les 36.000 places disponibles dans les internats existants des collèges et des lycées. D'ici à fin décembre, nous allons discuter avec les collectivités territoriales pour identifier les places libres, élaborer une stratégie et porter une ambition pédagogique, pourquoi pas dans des départements expérimentaux. La France a un capital éducatif exceptionnel, à nous de le réveiller.

Faut-il réduire les grandes vacances?

Il n'y a pas d'engagement présidentiel en la matière. Mais à chaque fois qu'on parle du rythme de l'enfant au XXI^e siècle, on doit se poser la question des vacances, qu'il s'agisse de l'été ou des vacances intermédiaires. C'est un sujet plus important que celui du rythme hebdomadaire.

Dans le cadre de l'initiative 'Un livre pour les vacances', vous avez offert Les Fables de La Fontaine aux CM2 de trois académies. Laquelle vous inspire le plus?

Le laboureur et ses enfants. Un cultivateur confie à ses enfants qu'il a un trésor caché dans son champ. À sa mort, ils remuent la terre et ne trouvent aucun magot, mais le champ devient de plus en plus fertile. C'est la morale de l'école : en travaillant, on se crée le plus grand des trésors.

Propos recueillis par Herév Gattegno, Cyril Petit et Marie Quenet

::: POLITIQUE

LE JDD – 23/07/2017

14 Popularité : les réformes vont-elles aider ou plomber Macron?



Emmanuel Macron a connu une chute de popularité dans le baromètre Ifop-JDD paru dimanche. Sa cote devrait encore fluctuer selon les réformes à venir.

La stature internationale du chef de l'Etat, un levier que pourrait actionner Emmanuel Macron pour regagner en popularité.

Le dernier baromètre de popularité Ifop-JDD, paru dimanche, est rude pour Emmanuel Macron : il chute de 10 points par rapport au mois de juin, soit une baisse de 8 points depuis son élection à la présidence de la République. Les polémiques de ces derniers jours, autour du budget des armées ou du calendrier flou de ses réformes fiscales, ont plombé sa cote de popularité, calculée chaque mois par l'Ifop. Plus que 54% des Français sont désormais satisfaits de son action. Et ça pourrait continuer. L'exercice du pouvoir mais aussi les mesures annoncées et à venir devraient influencer directement le résultat des sondages. Petit exercice d'anticipation.

L'effet code du travail

Fin août, le Premier ministre Edouard Philippe délivrera ses premières ordonnances relatives à la refonte du code du travail. Une période périlleuse devrait s'ouvrir tant pour le chef du gouvernement que pour le Président. Ils devront justifier les arbitrages, répondre aux détracteurs et convaincre leur majorité parlementaire. La publication mensuelle des chiffres de chômage devrait parasiter un peu plus la communication entourant ces réformes. La moindre erreur dans ce dossier coûtera des points de popularité à Emmanuel Macron. A l'inverse, s'il réussit à mettre en œuvre ses promesses de campagne, il pourrait remobiliser une partie de son électorat.

Le calendrier :

Fin août-début septembre : publication des ordonnances

12 septembre : manifestation à l'appel, notamment, de la CGT

Octobre : ratification par le Parlement

Les mesures fiscales à venir, des bombes à retardement ?

Les Français attendent beaucoup des réformes fiscales à venir. Depuis la crise financière de 2008-2010, les annonces en la matière ont souvent rimé avec rigueur, voire austérité. Edouard Philippe a tenté d'éviter cet écueil en promettant une baisse de 11 milliards d'euros des prélèvements

obligatoires pour 2018. Mais le gouvernement a aussi confirmé une baisse des allocations logement au 1er octobre, une hausse de la Contribution sociale généralisée (CSG) - pour financer la suppression des cotisations sociales pour l'assurance chômage et l'assurance maladie -, la disparition partielle de l'Impôt de solidarité sur la fortune (ISF) ou encore la hausse du prix du tabac (+10 euros par paquet).

Côté bonnes nouvelles, les Français attendent la revalorisation de l'allocation adulte handicapé et du minimum vieillesse ou encore l'augmentation de la prime d'activité. Le calendrier d'une mesure, très attendue car populaire, n'a toutefois pas été précisé : le remboursement complet des lunettes, soins dentaires et prothèses auditives. Face à ce flot d'annonces, Emmanuel Macron et son Premier ministre vont devoir trouver le bon équilibre pour éviter la désillusion du plus grand nombre, et donc une nouvelle baisse de popularité.

Le calendrier :

1er octobre : baisse des allocations logement

Novembre-décembre : débat au Parlement du budget 2018 puis de la loi de financement de la sécurité sociale 2018

1er janvier 2018 : suppression progressive de la taxe d'habitation pour 80% des ménages, transformation de l'ISF

Retraites, état d'urgence... Des réformes à haut risque

Outre la fiscalité, plusieurs dossiers chauds attendent Emmanuel Macron. D'abord, le projet de loi antiterroriste en débat au Parlement et dont l'entrée en vigueur est prévue pour la rentrée. Le sujet est clivant, à l'instar de sa principale conséquence : la levée de l'état d'urgence. Est-ce une bonne décision au vu de la menace terroriste encore élevée ? Inscrire dans la loi des mesures d'exception pour pallier l'absence de l'état d'urgence ne risque-t-il pas d'entraver des libertés publiques? Des questions qui pourraient avoir des conséquences sur la popularité du Président.

Autre sujet, tout aussi risqué, les réformes, annoncées pour 2018, du système de l'assurance chômage et des retraites. A chaque fois que ces dossiers ont été abordés, les gouvernements ont dû faire face à une levée de boucliers syndicale, relayée par le mécontentement d'une partie de l'électorat. Par exemple, la cote de confiance de Nicolas Sarkozy avait dégringolé dans tous les sondages à l'été 2010 quand il souhaitait imposer sa réforme des retraites.

Le calendrier :

Septembre-octobre : débat et vote de la loi autour de la levée de l'état d'urgence

Décembre 2017-janvier 2018 : refonte de l'assurance chômage

Premier semestre 2018 : réforme des retraites

Des atouts pour faire remonter sa cote de popularité

Certains sujets en revanche permettent un regain de popularité. Le rôle actif du chef de l'Etat sur la scène internationale par exemple. Jacques Chirac, quand il s'est opposé à la guerre en Irak, Nicolas Sarkozy, au plus fort de la crise financière en 2008-2009, ou encore François Hollande, avec la COP21, ont tous profité d'un effet positif dans les sondages. Emmanuel Macron ne néglige pas cette carte : il soigne sa communication dans ce domaine et, sur le fond, il a annoncé des mesures pour endiguer les flux migratoires en Europe, ou encore un sommet international sur le climat en décembre à Paris.

Pass culture pour les jeunes, simplification des procédures de construction de logements, accès au très haut débit partout en France d'ici 2022, réduction par deux du nombre de déchets mis en décharge... d'autres mesures peuvent également jouer en faveur de sa popularité. Parmi les réformes, l'une d'entre elles est ainsi très attendue : les deux lois de moralisation de la vie politique, actuellement en débat au Parlement. Il faut toutefois relativiser l'impact d'un tel texte : il ne permettra jamais de compenser les dégâts, sur la popularité du Président, d'une hausse du chômage ou de la délinquance.

Le calendrier :

Fin juillet : adoption définitive des deux lois de la moralisation de la vie politique

Août : tournée diplomatique d'Emmanuel Macron pour défendre son projet européen

Fin août : mesures pour endiguer les flux migratoires et lutter contre les trafics illégaux

Septembre : simplification des procédures de construction de logements

12 décembre : sommet sur le climat à Paris

Printemps 2018 : création d'un pass culture pour les jeunes

D'ici à 2022 : réduction par deux du nombre de déchets mis en décharge, 100% des déchets plastiques recyclés, accès au très haut débit partout en France, plan d'investissement de 50 milliards d'euros pour l'industrie

Pour en savoir plus : <http://www.lejdd.fr/politique/chute-brutale-de-la-popularite-de-macron-10-points-en-un-mois-3395402>

Gaël Vaillant

LE POINT – 24/07/2017

15 Moralisation de la vie publique : les textes dans les mains de l'Assemblée



Nicole Belloubet présentera à l'Assemblée les deux projets de loi de moralisation de la vie publique.

La ministre de la Justice Nicole Belloubet portera deux projets de loi préparés par François Bayrou avant son départ. Des sujets de discorde existent entre les députés.

L'Assemblée nationale examine à partir de ce lundi 24 juillet les textes de moralisation de la vie publique, emblématiques du début du quinquennat. Après le large feu vert du Sénat, des frictions sont à prévoir au moment d'évoquer, notamment, la suppression de la réserve parlementaire ou les emplois parallèles au mandat. La ministre de la Justice Nicole Belloubet portera dans l'hémicycle les deux projets de loi (organique et ordinaire) préparés par François Bayrou, dont c'était le cheval de bataille et qui a quitté le gouvernement après l'ouverture d'une enquête sur son parti MoDem, comme Marielle de Sarnez, qui a, elle, rejoint l'Assemblée. Le sujet de la moralisation s'est aussi imposé après les soupçons d'emplois fictifs de proches de François Fillon, mais aussi diverses affaires depuis la législation post-Cahuzac de 2013 sur la transparence (financement de partis, retards d'impôts de Thomas Thévenoud...).

Face à une « défiance » qui n'a « jamais été plus grande » dans l'opinion publique, le candidat Macron avait posé les jalons des futurs textes : interdiction pour les élus de recruter des membres de leur famille, réforme de la controversée indemnité pour frais de mandat des parlementaires, casier judiciaire vierge pour les candidats, interdiction d'une activité parallèle de conseil pour les parlementaires... François Bayrou avait traduit ces principes dans les limites constitutionnelles et ajouté l'idée d'une « banque de la démocratie » notamment. Quelque 900 amendements ont été déposés sur ces textes « pour la confiance dans la vie publique. Ils pourraient être adoptés définitivement par le Parlement avant la fin de la session extraordinaire début août et complétés ultérieurement par des réformes constitutionnelles, pour l'interdiction du cumul des mandats dans le temps ou la réduction du nombre de parlementaires, comme s'y est engagé Emmanuel Macron.

Macron intervient pour resserrer les rangs

Les députés La République en marche ont à cœur d'engager ces réformes, portées durant leur propre campagne législative mais percutées par l'affaire Richard Ferrand, devenu leur patron. Mais des divergences sont apparues notamment sur la réserve parlementaire, dont disposent députés et sénateurs pour attribuer des subventions. Une partie du groupe majoritaire s'était prononcée, de peu, pour maintenir la réserve, lors d'un vote interne en amont. Depuis, le chef de l'État a lui-même resserré les rangs. Disparition de la réserve et également de l'enveloppe sans contrôle pour frais de mandat (IRFM) : « J'espère que personne ne va céder à la tentation de maintenir ces signes d'un vieux temps », glisse un député LREM expérimenté, constatant que des « nouveaux » renâclent en restant attachés à cette « façon d'exister sur son territoire ». Les LR et socialistes de Nouvelle Gauche sont plutôt contre la suppression de la réserve, ou souhaitent un fonds de soutien local en remplacement, comme l'avait voté le Sénat. Des députés de plusieurs bords, MoDem compris, comptent demander la suppression de la réserve ministérielle, par « parallélisme ».

Autre volet sensible : la suppression des emplois familiaux de collaborateurs, avec la question du curseur et la notion de « lien personnel direct », hors famille proche, qu'il faudra déclarer. Les incompatibilités professionnelles avec un mandat parlementaire apparaissent aussi comme un point d'achoppement, nombre d'élus LREM issus de la société civile conservant une activité parallèle, que certains hors majorité voudraient plafonner en rémunération, voire supprimer. La commission des lois de l'Assemblée, qui a examiné les textes au pas de charge mercredi, a supprimé quelques avancées du Sénat, qui entendait, par exemple, contrôler davantage les membres du gouvernement.

L'opposition déplore le manque d'ambition d'un texte désormais uniquement « sur la vie parlementaire » (Insoumis) ou « antiparlementaire », les socialistes demandant « un peu plus d'audace ». Après des débats limités en commission, avec un groupe LREM « qui dort » de l'aveu même de la rapporteure Yaël Braun-Pivet, les échanges s'annoncent nourris dans l'hémicycle, via des amendements tous azimuts d'autres groupes : pantouflage, « verrou » de Bercy, renforcement de la lutte contre la corruption, jusqu'à l'âge du droit de vote. L'ex-Premier ministre PS Manuel Valls, désormais apparenté REM, a exprimé « un manque » : une réflexion sur « qu'est-ce aujourd'hui qu'être député ». Et un responsable de la majorité de regretter : « La loi de confiance arrive à un moment très éruptif où on n'arrive pas à poser des débats raisonnables. »

LE MONDE – 22/07/2017

16 Florian Philippot cristallise les débats sur la refondation du FN



Le parti frontiste tient, vendredi et samedi, un séminaire à huis clos pour tirer le bilan des élections présidentielle et législatives.

Les dirigeants du Front national (FN) sont parfois des léninistes qui s'ignorent. « Le parti se renforce en s'épurant », rapportait le fondateur de l'Union soviétique (URSS) dans la préface de son livre *Que faire ?*, vade-mecum de la révolution marxiste.

Plongé dans un débat houleux sur sa « refondation » après l'échec des élections présidentielle et législatives, le parti présidé par Marine Le Pen est tenté de clarifier son positionnement idéologique en coupant des têtes ou en forçant certains de ses membres à rentrer dans le rang.

Sont particulièrement concernés le vice-président du FN, Florian Philippot, ainsi que ses proches, accusés, au choix, d'avoir conduit la formation à la défaite, de l'avoir dénaturée ou encore d'entretenir une ambiance délétère en interne. Dans le même temps, le député européen joue une

partition perçue par certains de ses adversaires comme une série de provocations destinées à créer les conditions d'une rupture.

Dernier épisode d'un feuilleton promis sans doute à durer jusqu'au congrès du parti, prévu en février ou en mars 2018 : la publication d'un courrier interne signé Florian Philippot, lundi 17 juillet, dans Le Figaro. Soit cinq jours avant le séminaire qui doit rassembler, à huis clos, les dirigeants du FN en leur siège de Nanterre, vendredi et samedi.

« Fuite »

Dans cette « contribution à la refondation » adressée à son groupe de travail, il expose ses positions sur le débat d'entre-deux-tours entre Marine Le Pen et Emmanuel Macron – « bouc émissaire » de la défaite –, sur la sortie de l'euro – « l'un des fondements du projet » – ou encore sur le nom du parti – « Front national fait peur ».

Cette note est vouée « à rester un document interne », précise M. Philippot sur le site de son association, Les Patriotes, tout en l'y publiant intégralement après la « fuite ».

« Vous croyez que les journalistes du Figaro ont fait le Watergate ? », grogne Philippe Olivier, « pas dupe » quant au maître d'œuvre de la brèche. Tous au sein de la formation d'extrême droite ne sont pas aussi accusateurs que le beau-frère et conseiller de Marine le Pen, mais la méfiance plane à l'égard du numéro deux du parti.

Au conseil régional Grand-Est, où le groupe frontiste d'opposition est dirigé par M. Philippot, plusieurs conseillers FN souhaiteraient même l'évincer en créant un nouveau groupe, comme l'a révélé Le Canard enchaîné, à l'image du coup de Trafalgar qui s'est produit en Bourgogne-Franche-Comté, où l'ancienne présidente du groupe FN, la philippotiste Sophie Montel, siège désormais parmi les non-inscrits. Une perspective qui reste pour l'heure au stade de la pure hypothèse tant que la direction du parti ne baisse pas le pouce.

« Marine a besoin de vacances »

M. Philippot, pour sa part, ne veut pas croire à une issue malheureuse le concernant. Mais l'intéressé prévient tout de même que son éventuel débarquement ne resterait pas sans conséquences. « Si c'était le souhait de certains cadres nationaux pour des raisons internes et de calendrier, ce que je ne peux pas croire un instant, ils se discréditeraient gravement aux yeux des adhérents et des électeurs en prenant la responsabilité de diviser notre mouvement », assure-t-il au Monde.

Une allusion à peine voilée au secrétaire général du FN, Nicolas Bay, accusé par Sophie Montel d'avoir « fait gentiment monter les enchères » en ce qui la concerne. « Marine a été victime d'éléments qui ont faussé sa prise de décision », fait valoir Mme Montel, qui a été critiquée, notamment, pour avoir demandé à ce que le parti frontiste adopte un discours moins « anxigène » sur l'immigration. « Je ne laisserai pas le chaos s'installer dans mon parti », a rappelé, de son côté, Marine Le Pen.

Dans ce contexte troublé, M. Philippot pense-t-il toujours disposer du soutien de la présidente du FN ? « Oui, sans aucun doute », répond le député européen.

Les relations entre la députée du Pas-de-Calais et son (ex ?) bras droit a pourtant viré à l'aigre ces dernières semaines, le tout par médias interposés. « J'attends que Marine redevienne elle-même, elle a besoin de vacances. Qu'est-ce que c'est que cette histoire de se couper de son aile la plus moderne ? », a confié le trentenaire à l'Agence France-Presse, en référence à la volonté supposée de Mme Le Pen de rééquilibrer les influences au sein du parti. « C'est sûr que lui n'a pas besoin d'en prendre, ses vacances, c'était pendant la campagne des législatives », qui ont vu sa défaite en Moselle, aurait répondu sa patronne selon Le Journal du dimanche.

Divergences

« Marine a sifflé la fin de la récréation, ajoute un proche de la présidente frontiste. C'est comme avec son père. Quand elle dit stop, c'est stop, après, il n'y a plus de retour en arrière. » Jusqu'où cela peut-il mener ? « Ça a été jusqu'où avec Le Pen ? », interroge ce mariniste influent, en référence à l'exclusion de Jean-Marie Le Pen, en 2015.

D'aucuns confient en tout cas leur perplexité face à la stratégie de Florian Philippot, qui a lancé sa propre association Les Patriotes et menace de quitter le FN en cas de reculade sur la sortie de l'euro.

« Moi, c'est si on renonce à nos positions sur l'immigration que je m'en vais », rétorque Philippe Olivier, « pas vraiment inquiet » sur le sujet, mais traduisant par là la grande divergence qui traverse le FN entre les intransigeants de la souveraineté, pour qui la sortie de l'euro est un prérequis, et ceux de l'identité, qui ne veulent aucune concession, notamment, sur la politique migratoire.

Quant à M. Philippot, veut-il se lancer dans une aventure personnelle ou tout simplement continuer à peser sur la ligne ? « Je ne vois pas ce qu'il pourrait gagner à une rupture, et je n'imagine pas qu'il pense que ce coup de force peut marcher », estime un dirigeant FN. « Il peut être atteint de macronite aiguë », ajoute un autre.

« Tu dois tout au parti, le parti ne te doit rien »

Dans cette lutte interne, l'intéressé peut compter sur le soutien de son frère, Damien, devenu, au début du mois de juillet, l'assistant parlementaire de Marine Le Pen à l'Assemblée nationale. « Il n'y a pas de problème entre Marine et Florian, je suis bien placé pour le savoir. C'est peut-être un scénario intéressant pour un roman politique de vacanciers, c'est tout », assure l'ancien sondeur de l'IFOP.

L'aîné des frères Philippot soutient comme son cadet la proposition d'un retour au franc. « La question de la souveraineté monétaire est indépassable, explique-t-il. On a tort de se concentrer comme certains l'ont fait sur la seule question de la sortie de l'euro. » De son côté, un mariniste du premier cercle cingle : « c'est un sujet sur lequel on ne sera jamais bons, ça fait peur aux gens. »

Tout ce petit monde va donc se retrouver deux jours durant, vendredi 21 et samedi 22 juillet, à Nanterre, le temps d'un séminaire, pour une remise à plat potentiellement agitée. Louis Aliot, député des Pyrénées-Orientales, a tenu à rappeler les uns et les autres à leurs devoirs en faisant sien une phrase que répétait souvent Jean-Marie Le Pen : « Tu dois tout au parti, le parti ne te doit rien. » Une citation attribuée à l'ancien collaborateur Jacques Doriot, fondateur du Parti populaire français. Il n'y a pas que Lénine dans la vie.

Olivier Faye avec Lucie Soullier

::: INTERNATIONAL

LES ECHOS – 24/07/2017

17 Berlin accentue la pression économique contre Ankara



La chancelière allemande Angela Merkel et le président turc Recep Tayyip Erdogan au sommet du G20 à Hambourg.

L'Allemagne a décidé de frapper au portefeuille avec plusieurs mesures économiques.

Le chef de l'Etat turc en tournée dans les pays du Golfe.

Dimanche soir, dans une interview à la télévision publique allemande ZTF, le président Frank-Walter Steinmeier, a apporté tout son soutien aux dirigeants allemands qui critiquent fortement la politique intérieure de Recep Tayyip Erdogan et ses atteintes aux droits de l'homme. « Beaucoup de ceux qui ont coopéré avec lui et son parti au cours des dernières années sont maintenant

persécutés, jeté en prison, ou maintenus au silence. Nous ne pouvons l'accepter (...) C'est une question de self-estime », assure-t-il.

Berlin est excédé par l'incarcération de plusieurs militants des droits de l'homme en Turquie (dont un Allemand), par les prises de paroles publiques des dirigeants politiques turcs en Allemagne pendant la campagne pour faire changer la constitution turque ainsi que par la multiplication des opérations clandestines des services de renseignements turcs outre-Rhin, visant notamment à intimider les opposants du président Erdogan. « La Turquie procède désormais à des arrestations arbitraires et ne respecte plus les règles consulaires élémentaires. Cela me rappelle la façon dont les choses se passaient en RDA », a observé le ministre des finances Wolfgang Schäuble. Neuf Allemands, dont quatre ayant également la nationalité turque, sont actuellement détenus en Turquie. Parmi eux figure le journaliste Deniz Yücel, correspondant du journal « Die Welt » en Turquie.

« Depuis la tentative de coup d'Etat et les bouleversements politiques qui se sont passés là bas, nous ne considérons plus uniquement les services de renseignements turcs comme des partenaires, mais également comme des adversaires », a renchéri le chef du service de renseignements intérieurs allemand (BfV), Hans-Georg Maassen.

Freiner le tourisme allemand en Turquie

Malgré l'importance de la diaspora turque sur son territoire (près de trois millions de personnes) et l'intérêt vital qu'elle a à ce que les réfugiés restent dans les camps turcs grâce à l'accord obtenu par Angela Merkel en mars 2016, l'Allemagne a monté de plusieurs cran ses pressions contre Ankara. Le ministère allemand de l'Economie a annoncé qu'il réexaminait ses livraisons d'armes à la Turquie (83,9 millions d'euros livrées en 2016, 22 millions d'euros de commandes approuvées sur les quatre premiers mois de 2017). Plus généralement, Berlin essaie de frapper au portefeuille cherchant à freiner le tourisme allemand en Turquie comme les aides aux exportations et aux investissements en réexaminant les garanties apportées.

L'exécutif allemand voudrait aussi obtenir le gel des fonds européens (4,45 milliards d'euros pour la période 2014-2020) destinés à Ankara dans le cadre de son rapprochement avec l'Union européenne. A ce jour, seuls 200 millions d'euros auraient été versés. Bruxelles ne pourra pas rester en retrait de cette polémique et devrait en débattre cette semaine.

Dimanche, Recep Tayyip Erdogan a sommé l'Allemagne de « ne pas se mêler des affaires intérieures de son pays » lors d'une conférence de presse à Istanbul avant son départ pour Ryad. Il a également nié que des enquêtes visent des cadres dirigeants d'entreprises allemandes en Turquie. Le président Truc a entamé une tournée dans les pays du Golfe. S'il soutient la médiation du Koweït, il a pris fait et cause pour le Qatar à qui l'Arabie saoudite et les Emirats arabes unis reprochent de financer des groupes terroristes.

Virginie Robert

LE FIGARO – 24/07/2017

18 Catalogne : l'indépendance est sur des rails



Les autorités régionales viennent de se séparer de ministres et de hauts fonctionnaires pour ne garder que les plus fervents partisans de l'indépendance, alors que le référendum, auquel Madrid s'oppose, doit se tenir en octobre.

En trois semaines, un ministre régional a été destitué, trois ont démissionné, le directeur des Mossos, la police catalane, et celui des urgences ont également renoncé à leurs postes, ainsi que

deux hauts fonctionnaires au département de l'Éducation. Les responsables trop frileux sont mis à la porte ou partent d'eux-mêmes et le président régional, l'indépendantiste Carles Puigdemont, nomme à leur place des séparatistes convaincus au pedigree jusqu'au-boutiste établi. Dans le même temps, le gouvernement espagnol exige que l'administration catalane lui envoie chaque semaine le détail de ses comptes et menace de couper une ligne de crédits de 3,6 milliards d'euros qui lui permet de se financer. À deux mois et demi du supposé référendum, que le gouvernement catalan s'engage à organiser le 1er octobre et que le gouvernement espagnol promet d'empêcher, le temps politique s'accélère en Catalogne.

Deux départs ont été particulièrement spectaculaires. La destitution de Jordi Baiget, d'abord. Conseller (ministre régional) aux Entreprises, il fut remercié après avoir fait part lors d'une interview de ses doutes sur la tenue du référendum, le grand projet qui maintient unie une majorité sécessionniste hétéroclite. Baiget reconnaissait également craindre que son patrimoine ne soit saisi pour faire face aux accusations de malversation des fonds utilisés pour financer le scrutin. Ces inquiétudes sont partagées au sein de l'exécutif catalan, selon l'analyse concordante des principaux journaux catalans.

La démission d'Albert Batlle, ensuite. Le plus haut responsable des Mossos, un ex-conseiller municipal socialiste connu pour son engagement à respecter la loi et la Constitution espagnoles, a indiqué démissionner pour des « motifs politiques ». Le nouveau directeur des Mossos, l'indépendantiste Pere Soler, s'est au contraire illustré par ses prises d'opinion. « Tous les Espagnols me font pitié », a-t-il par exemple lancé sur Twitter.

Les changements illustrent aussi les tensions entre les deux partis qui se sont présentés ensemble aux élections de 2015 et participent au gouvernement: le Partit Democrata Europeu Catala (PDECat, centre droit), auquel appartient le président Puigdemont, et Esquerra Republicana de Catalunya (ERC, centre gauche), dont est issu le vice-président, Oriol Junqueras. Ce dernier, à qui Puigdemont voulait confier la coordination politique, et donc la responsabilité juridique du référendum, a exigé que l'ensemble du gouvernement signe collectivement les textes les plus compromettants.

Indépendantistes avant le PDECat, ERC arrive premier dans tous les sondages, alors que les nationalistes de centre droit, autrefois connus sous le nom de Convergencia Democràtica de Catalunya (CDC), avaient occupé ce poste pendant quarante ans. « Puigdemont, qui a annoncé qu'il ne briguerait pas un second mandat, n'a rien à perdre, juge Joan Marcet, professeur de sciences politiques à l'université autonome de Barcelone. Le durcissement de ton peut répondre à une tentative du PDECat de jouer le tout pour le tout face à ERC. »

Empêcher le scrutin par tous les moyens légaux

Dans la foulée de la nomination de Pere Soler, les principaux syndicats de la police catalane ont manifesté leur inquiétude d'être instrumentalisés, pris entre leurs obligations légales - les Mossos sont une police judiciaire soumise à ce titre aux instructions des tribunaux espagnols - et la discipline due à l'administration catalane. En cas de contradiction, le 1er octobre, devront-ils obéir au gouvernement régional ou au gouvernement national?

Une interrogation légitime, au vu des prises de position de chacune des parties. D'un côté, le Parlement et le gouvernement catalans dessinent les contours d'une rébellion en règle contre la législation espagnole. Une loi sur le référendum doit être approuvée d'ici à septembre. Elle s'autoproclamera supérieure à toute autre norme. De l'autre, le gouvernement espagnol fait pression sur les fonctionnaires pour qu'ils ne participent pas à l'organisation du référendum et promet d'empêcher le scrutin par tous les moyens légaux.

Parmi ces derniers, l'article 155 de la Constitution permet à Madrid de prendre le contrôle d'une partie des fonctions exercées par un gouvernement régional rebelle. Jamais appliqué, son activation nécessite un vote du Sénat et risquerait de dramatiser la situation. Pour l'éviter, la loi de sécurité nationale, votée en 2015, offre au gouvernement des possibilités similaires par simple décret. « Dans les deux cas, juge le professeur Marcet, les porte-voix médiatiques de l'indépendantisme diraient que les pouvoirs du gouvernement régional sont suspendus et dramatiseraient la situation. »

Pour décrire l'affrontement politique entre l'indépendantisme catalan et l'opposition légaliste de Madrid, la métaphore de deux trains lancés à toute vitesse l'un contre l'autre est devenue une

image d'Épinal en Espagne. Un observateur étranger aux deux camps confie son inquiétude: «J'ai bien compris où va chacun des trains. Mais je ne vois pas comment les conducteurs comptent en sortir avant le choc.»

Mathieu de Taillac

L'OPINION – 24/07/2017

19 Donald Trump lâché par le parti républicain sur le dossier russe



Kevin McCarthy, le leader du parti républicain à la Chambre des représentants, est favorable à un durcissement des sanctions contre la Russie

Passant outre ses desiderata, les élus républicains se sont entendus avec leurs homologues démocrates au Congrès pour accroître les sanctions à l'égard de Moscou

Un groupe bipartisan d'élus américains de la Chambre des représentants et du Sénat est parvenu à un consensus sur un ensemble de sanctions qu'il souhaite voir imposées à la Russie, ont annoncé des démocrates, samedi. La série de mesures contenues dans un projet de loi vise à punir Moscou pour le rôle qu'il pourrait avoir joué dans les élections de 2016, de même que pour ses interventions militaires en Ukraine et en Syrie. Le texte veut imposer à Trump de demander l'aval du Congrès s'il souhaite atténuer ou mettre fin aux sanctions contre Moscou.

Si sa tâche consistait à semer la zizanie à Washington à l'occasion de la campagne présidentielle américaine, Sergueï Kisliak est sans doute parti la conscience tranquille. Arrivé en 2008, l'ambassadeur de Russie aux Etats-Unis qui a quitté son poste samedi pour rentrer à Moscou a fait du très bon travail. Au delà sans doute de toutes ses espérances! Tous les contacts pris avec l'entourage de Donald Trump avant que ce dernier ne soit élu à la Maison Blanche se sont avérés des plus fructueux. Pour avoir oublié de mentionner leurs rencontres lors de son audition devant le Congrès en vue de sa confirmation au poste de conseiller national à la sécurité du nouveau Président, le général Flynn a été contraint à démissionner quelques jours après son entrée en fonction.

Aujourd'hui, c'est Jeff Sessions, le ministre de la Justice, qui pourrait se trouver en difficulté. Selon le Washington Post, les services de renseignement américains auraient intercepté des conversations entre Sergueï Kisliak et sa hiérarchie dans lesquelles il disait avoir parlé de la campagne avec celui qui était alors un simple conseiller de Donald Trump. Or, s'il a reconnu, après coup, avoir eu des contacts avec le diplomate russe, Jeff Sessions avait assuré aux parlementaires qu'il n'avait été en aucun cas question du déroulement des élections. Grâce au FBI qui mène l'enquête, on saura aussi peut-être un jour ce qui s'était dit entre l'ambassadeur et Jared Kushner, le gendre et conseiller de l'homme d'affaires newyorkais, lors de leurs deux rencontres en avril et décembre 2016.

Devant l'accumulation d'informations concernant une possible ingérence de la Russie dans le déroulement de l'élection présidentielle de novembre dernier, l'affolement semble gagner la Maison Blanche qui a changé son porte-parole. Après avoir limogé James Comey, le trop curieux patron du FBI, en mai dernier, Donald Trump vise aujourd'hui Robert Mueller, le procureur spécial qui a pris le relais. La semaine dernière, il a aussi expliqué dans un entretien au New York Times qu'il n'aurait jamais nommé Jeff Sessions à la Justice s'il avait su que ce dernier avec qui les relations se sont dégradées allait se déclarer incompétent dans l'enquête russe. Dans un tweet, il

a évoqué aussi le pouvoir attribué à tout Président des Etats-Unis d'user du droit de pardon. Ce qui a amené certains à le soupçonner de préparer une auto-amnistie pour lui et les siens.

L'hôte de la Maison Blanche ne peut plus guère compter sur la compréhension du parti républicain. Passant outre son avis de lui laisser une certaine latitude dans ses relations avec Vladimir Poutine, les élus du Grand old party (GOP) se sont entendus samedi avec leurs homologues du parti démocrate sur un texte visant à renforcer les sanctions contre la Russie pour ses interférences dans la campagne américaine, son annexion de la Crimée, son soutien aux séparatistes en Ukraine et ses abus en matière de droit de l'homme. Sont aussi inclus dans le projet de loi qui devrait être voté mardi par la Chambre des représentants de nouvelles actions de rétorsion contre l'Iran et la Corée du Nord accusés avec la Russie de « menacé leurs voisins et cherché de saper les intérêts américains ». Donald Trump pourrait se retrouver au bout du compte devoir choisir entre approuver un texte auquel il est opposé ou mettre son veto. Il semble qu'il opterait de guerre lasse pour la première option...

Gilles Sengès

Vous souhaitant une bonne journée.

Bien à vous,

Elena NATALITCH

Chargée de Communication

251, bd Pereire - 75852 PARIS Cedex 17

Tél. : 01 40 55 12 43

Fax : 01 40 55 12 40

elena.natalitch@medef-idf.fr

www.medef-idf.fr

<https://www.facebook.com/medef.idf>



Mouvement des Entreprises de France
MEDEF Ile-de-France

